



COMMUNE DE GENTHOD

AVIS

ENQUETE PUBLIQUE N° 7614

Relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière du 30 janvier 1989)

Commune : Genthod et Versoix
Tronçon : route de Malagny
Objet : Circulation

Les communes de Genthod et de Versoix, souhaitent supprimer les cyclomoteurs sur la partie réservée aux piétons et aux cycles sur la route de Malagny, entre le chemin Vert et la route des Fayards.

En effet, ils ont constaté des problèmes de cohabitation entre les cycles rapides et les piétons sur ce tronçon.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, **dans le délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle**, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports ou sur rendez-vous :

- à l'office cantonal des transports (OCT) 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél. 022 546 78 00 ou à
- la Mairie de Genthod, rue du Village 37, 1294 Genthod (horaires d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h00; mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 ; mercredi de 8h30 à 12h30 – fermé le vendredi. Durant les vacances scolaires lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 mercredi de 8h30 à 12h30 – fermé le vendredi).

Date de parution : 4 mars 2026

La Mairie